
DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**

DOSSIER DE PRESSE n°181

Lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel des dispositifs existant à l'échelle locale et des actions à venir

En présence de : Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme Nord ; Dr Karim Nouridine, chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans) ; Vanessa Perez, coordinatrice sociale du réseau d'accueil citoyen ; Pascale Varret, coordinatrice de la MJD (Maison de la Justice et du Droit), responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; Christelle Moréon, coordinatrice du Planning Familial ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité au CCAS ; Nassira Liger, référente des actions de prévention de santé publique au CCAS ; Stéphane Pezet, coordonnateur des actions de prévention de la Ville.

LES INTERVENTIONS

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans, conseillère régionale
Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire

Au 21 novembre 2019, La France déplore déjà 136 féminicides, contre 121 victimes sur toute l'année 2018. Ce constat alarmant appelle une réaction forte de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience de chacun pour rompre la spirale des violences conjugales. Les trop nombreux féminicides commis chaque année en France ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui comprend également les violences verbales et psychologiques, ainsi que les agressions physiques et sexuelles.

Le territoire romanais a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de structures d'accompagnement des victimes solides, que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

Le 25 novembre prochain, le Premier ministre Edouard Philippe annoncera les mesures retenues à la suite du Grenelle lancé le 3 septembre dernier.

Mettre en valeur l'offre locale

En attendant ces annonces, la ville de Romans a souhaité agir localement à travers la mise en valeur des structures d'accompagnement des victimes, grâce à la presse locale et l'édition d'un document d'information complet qui sera largement diffusé sur la commune.

Favoriser le suivi psychologique

Afin de répondre à un besoin exprimé par les structures spécialisées, la Ville de Romans s'engage par ailleurs à financer, par le biais du Centre Communal d'Action sociale, un volume d'heures de suivi psychologique à disposition de la Maison de la Justice et du Droit. Dédié aux résidentes romaines, ce dispositif doit permettre un accès simple et rapide au suivi psychologique, et favoriser l'aide à la décision (départ du domicile familial, dépôt de plainte...).

Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons lutter prioritairement, et contre lequel les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment pour aider à libérer la parole des femmes, encore trop peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs.

Damien Veyrier, cadre socio-éducatif, responsable du service social, Hôpitaux Drôme-Nord

Les Hôpitaux Drôme Nord sont engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, violences conjugales, violences intra familiales, à travers, notamment, le dispositif de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositif ayant pour but l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Dans ce contexte, nous avons axé comme prioritaire le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, toute situation de violence est signalée systématiquement au service social de l'Hôpital.

Si la personne se présente la nuit ou le week-end, c'est-à-dire en l'absence des assistantes sociales de l'hôpital, une fiche d'alerte médico-sociale est systématiquement transmise au service social de l'hôpital. Dès lors, une prise de contact avec la victime va être faite par téléphone chaque fois que cela est possible. Si elle est en capacité de se déplacer, un entretien lui sera proposé. Dans tous les cas, une évaluation de sa situation est effectuée et une orientation vers les partenaires sociaux et juridiques est faite, lorsque cela est nécessaire.

Si dans la situation, il y a des enfants témoins de violences, alors nous insistons fortement sur le fait qu'ils sont également victimes psychologiques de violence. En accord avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de la Drôme, nous envoyons une information préoccupante systématiquement pour qu'une évaluation sociale soit faite au domicile et qu'ainsi puisse être mesuré l'impact des violences sur le développement psychoaffectif des enfants témoins.

C'est l'ensemble des équipes des services des urgences, de la maternité, de la pédiatrie et du service social qui sont concernés par ce dispositif.

Nous avons également une vigilance renforcée concernant les femmes enceintes. En effet, nous savons à quel point la grossesse peut être un moment où surgissent ou se renforcent les violences au sein du couple. L'ensemble des sages-femmes de consultation sont ainsi formées pour détecter ces situations complexes.

Ce travail de périnatalité est très développé aux HDN. Nous sommes effectivement l'un des rares hôpitaux, en France, à avoir mis en place des dispositifs et protocoles spécifiques. L'observatoire national de la protection de l'enfance cite d'ailleurs notre travail dans son dernier rapport de juin 2019.

Dr Karim Nourdine, chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence - HDN

Praticien à l'hôpital de Romans depuis 2010, le docteur Karim Nourdine a suivi à partir de 2016 une formation de deux ans et effectué des stages au sein des Instituts Médico-Légaux des CHU de Lyon et de Grenoble pour acquérir le diplôme de « Capacité des Pratiques Médico-Judiciaires » donnant le titre de médecin légiste.

Il est actuellement chef de service de surveillance continue et chef du pôle « accueil et hospitalisation d'urgence » aux Hôpitaux Drôme Nord (site de Romans), qui comprend depuis septembre 2019 l'Unité Médico-judiciaire (UMJ), nouvellement créée.

L'objectif de cette nouvelle unité est l'organisation d'une **offre "médico-légale du vivant" sur le bassin hospitalier du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Rhône-Vercors-Vivarais** : La priorité est la mise en place d'une **consultation de coups et blessures de l'adulte** avec en particulier une homogénéisation de l'évaluation des Incapacités Totales de Travail (ITT).

L'ITT est la durée, exprimée en jours, pendant laquelle la victime va avoir une gêne réelle et globale, un retentissement fonctionnel physique ou psychique pour effectuer les gestes de la vie courante à la suite d'un traumatisme provoqué par une agression. De l'estimation de cette ITT dépendra en partie la qualification pénale des faits et les peines encourues par l'auteur. L'ITT est donc une aide au magistrat pour apprécier la gravité des faits.

Plus spécifiquement, cette consultation de coups et blessures est ouverte aux victimes **adultes ayant subi des coups et blessures volontaires et qui ont déposé une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du procureur. Cette démarche pourra alors entraîner une réquisition à laquelle répondra l'Unité Médico Judiciaire des HDN** dans la journée pour préciser la date et l'heure de cette consultation.

A la suite de cette consultation, un certificat médical de coups et blessure est fourni à l'autorité requérante par le médecin légiste. Ce certificat médical est ensuite transmis au magistrat et fera foi pour démontrer le lien, s'il existe, entre d'une part les traumatismes objectivés lors de l'examen clinique et à partir des éventuels documents médicaux apportés par la victime, et d'autre part les violences physiques et psychiques subies.

Les violences conjugales sont bien évidemment prises en charge dans ce cadre : Cette consultation de proximité constitue une réponse privilégiée au grenelle des violences conjugales ouvert par le gouvernement en septembre 2019.

Concernant les agressions sexuelles, en cas d'urgence, une consultation d'urgence peut être envisagée au cas par cas. En dehors de l'urgence médicale et des heures fermées (nuit, week-end et jours fériés), une demande téléphonique préalable est nécessaire auprès du secrétariat de l'UMJ. En effet, afin de répondre au mieux à ces situations qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, une **concertation sera alors organisée rapidement avec les gynéco-obstétriciens pour la réalisation dans le même temps d'un examen gynécologique et d'un examen médico-légal le plus pertinent possible.**

**Pascale Varret, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit,
responsable du bureau d'aide aux victimes spécialisée « violence faites aux femmes » du CIDFF26
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).**

- **La maison de Justice et du Droit de Romans** accueille les personnes qui ont besoin d'information et d'orientation pour accéder à leurs droits.
 - Les justiciables peuvent rencontrer gratuitement des avocats, y compris spécialisés dans certains domaines (Droit des étrangers, Droit des enfants, **Droit des victimes...**). Des notaires et huissiers tiennent des permanences régulières.
 - Des Délégués du Défenseur des Droits et conciliateurs de justices aident au règlement amiable des conflits.
 - Des associations proposent divers services en lien avec la justice (accompagnement de mineurs victimes sur désignation du Tribunal...)
 - **Une association généraliste d'Aide aux Victimes reçoit les victimes d'infractions pénales (REMAID) - Une demi-journée sans Rdv, une demi-journée sur RDV, possibilité de les joindre sur Valence si urgence**
 - **Une association spécialisée d'aide aux victimes reçoit les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. (CIDFF) - 2 demi-journées sur RDV + jeudi matin sans RDV au commissariat de Romans, en urgence le reste de la semaine si besoin**

La maison de Justice et du Droit de Romans dispose d'une Coordinatrice qui a pour mission d'informer le public quel qu'il soit en mettant en place des actions avec les communes, écoles, collèges et lycées, associations, police et gendarmerie et autres partenaires... **autour de toute thématique liée à l'accès au droit** des particuliers. Ces actions se déroulent en MJD ou tout autre lieu extérieur.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** est une association spécialisée, habilitée à recevoir les victimes de violences conjugales et intra-familiales. De ce fait, son Bureau d'Aide aux victimes est spécialisé. Il se déploie sur toute la Drôme.

A Romans, le Bureau d'aide aux victimes se situe au sein de la Maison de Justice et du Droit - 5, Bd Gabriel-Péri - Tel : 04.75.70.68.00. C'est une juriste professionnelle qui reçoit les personnes. Une permanence est également assurée le jeudi matin au Commissariat de Romans.

A la MJD, durant le premier trimestre 2019, 195 personnes (171 femmes, 21 hommes et 3 couples) ont été informées dont 94 de Romans. **57 nouvelles femmes pour des violences ont été reçues pour un total de 160 entretiens autour des violences.**

L'association a pour mission de recevoir et d'écouter les victimes, de les orienter le cas échéant vers d'autres professionnels (avocats, psychologues, services de soins, service sociaux ou de protection de l'enfance, police ou gendarmerie, tribunaux...) **Un accompagnement physique peut être mis en place en cas de besoin** (Pour porter plainte, aller aux audiences, à un Rdv exceptionnellement).

La personne victime sera suivie aussi longtemps que de besoin. Le rôle de l'accompagnant est de donner des repères juridiques, d'informer sur les processus de la violence, aider à la prise de conscience de la violence subie...

Outre cet accueil, le CIDFF, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé, porte plusieurs dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences et soutenir les victimes :

- **Un accueil de jour à Valence** qui reçoit très largement et permet aux femmes de se poser, d'entreprendre des démarches en étant accompagnées, de rencontrer d'autres femmes qui vivent des difficultés, de partager des temps destinés à reprendre confiance et l'estime d'elles même. **En 2018, 397 femmes reçues à l'accueil de jour de Valence - 1^{er} semestre 2019, environ 170 femmes reçues à l'ADJ**
- **Les intervenantes sociales en gendarmerie** interviennent de manière ponctuelle pour proposer à une personne en demande, un entretien d'écoute, de soutien, information et orientation ; elles font l'interface entre les services de gendarmerie et les différents partenaires. **En 2018, 472 personnes reçues par les ISG - 1^{er} semestre 2019, 181 personnes reçues par les ISG**
- **Le CIDFF tient des permanences dans les 3 commissariats du département.**
- **Le CIDFF coordonne pour le Parquet de Valence le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)** pour une protection des femmes dont le passage à l'acte d'un auteur violent est redouté (4 téléphones) - **En 3 ans, 12 femmes en ont bénéficié pour des périodes allant de quelques semaines à 1an, 1an ½ dans une situation exceptionnelle (2 femmes de Romans).**
- **Des appartements relais** sont confiés au CIDFF dans certaines communes
- L'animation et l'encadrement du projet **Réseau Accueil Citoyen** est confiée au CIDFF depuis 1 mois.

Vanessa Perez, coordinatrice du Réseau d'accueil citoyen pour les femmes victimes de violences

Ce réseau est issu de la réflexion d'un groupe pluri-professionnel qui se réunit à Romans. Animé par le Département, il est porté par le CIDFF 26. Dans un esprit de solidarité citoyenne, il propose, chez des accueillants bénévoles, un espace personnel pour une femme seule ou avec enfant(s), afin de lui offrir un lieu rassurant, bienveillant et chaleureux, pour qu'elle puisse se ressourcer et avancer dans ses projets. Une coordinatrice sociale et toute l'équipe du CIDFF 26 sont présentes pour accompagner les accueillants et soutenir la femme dans ses démarches. Les accueillants s'engagent à participer aux formations et analyse de la pratique, mises en place par le CIDFF 26 et garantissent une totale confidentialité des situations. L'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies est assuré par le CIDFF de la Drôme en lien avec les partenaires locaux.

Le réseau permet aux victimes :

- Une mise à l'abri dans un espace sécurisé
- Un éloignement du lieu et de l'auteur des violences
- Un hébergement d'une durée d'un jour à un mois.

Pour une mise à l'abri, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) reste le premier interlocuteur mais les partenaires peuvent aussi solliciter le coordinatrice du Réseau, s'ils évaluent que celui-ci est adapté à la situation de la personne à accueillir.

[+] d'infos : contacter Vanessa Perez, CIDFF de la Drôme, au 07 66 20 19 84 ou au 04 75 82 06 10.

**Contact presse : Pascale Vernès – Responsable du Pôle presse de la Ville de Romans -
pvernes@ville-romans26.fr - Tél. 04 75 05 51 41 - Port. 06 89 15 57 09**